



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Accompagnement des Personnels de l'Académie

RECTORAT

Direction de
l'accompagnement
des personnels de
l'Académie

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 modifié relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
- VU l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n°2023-02 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants à la commission académique d'action sociale et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;
- VU la demande de la FNEC FP FO en date du 9 décembre 2025
- Vu la demande de la MGEN en date du 2 mars 2026
- Vu la demande de la MGEN en date du 14 avril 2026

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les membres de la commission académique d'action sociale instituée auprès de la rectrice de l'Académie de Lyon sont désignés comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Mme Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités
Ou son représentant
- M. Thierry Dickelé, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire
Ou son représentant

REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Éric Perocheau , FSU	M. Jean-Marc Imatasse, FSU
Mme Virginie Rachet, FSU	Mme Delphine My, FSU
M. Julien Giraud, FSU	M. Cyril Le Henanff-Bertoux ,FSU
Mme Nathalie Desseigne, FSU	M. Alfred Zami ,FSU
M. Frédéric Arsane ,FNEC FP FO	M. Didier Bonneton ,FNEC FP FO
Mme. Julie Buffet , CGT Educ'action	M. Férreol Genesi , CGT Educ'action
Mme Olivia Corbel, UNSA Éducation	Mme Isabelle Cert, UNSA Éducation

REPRÉSENTANTS DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :**Section M.G.E.N. de l'Ain**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Lionel Béréziat Mme Suzanne Durafour	M. Alain Michnik

Section M.G.E.N. de la Loire

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Yves François Garnier Mme Isabelle Levai Daudel	M. Philippe Beaucoup M. Pascal Ollier

Section M.G.E.N. du Rhône

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Frédérique Demarest Mme Valérie Haelewyn Mme Françoise Ritter	M. Antonin ROCHER Mme Kim Danière M. Bruno Gueye

ARTICLE 2 : Chaque membre titulaire mentionné a un suppléant qui le remplace en séance en cas d'absence. Le mandat court jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 14 avril 2026

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Anne Bisagni-Faure

Olivier Curnelle